



## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

### Séance du jeudi 21 septembre 2023

#### Délibération n° 2023-53

**Objet : Actualisation du  
tableau des effectifs des  
services municipaux**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>5</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

#### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de

légalité : 28/09/23

- date de publication : 28/09/23

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quinze septembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

#### Ont donné pouvoir à :

Monsieur Gérard BLANCHARD à Madame CARTIER, Madame Angélique BOUÉ à Madame Agnès NARCY, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Géraud PAPON à Monsieur TABURET, Madame Slavica TANKOSKA à Monsieur Bruno FENET.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Madame Brigitte RICHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



**Madame le Maire expose :**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**VU** le budget de la collectivité,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonctions des mouvements du personnel,

Considérant la suppression de deux postes d'apprenti ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint d'animation suite à radiation des cadres;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, en annexe, tel que présenté et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à savoir :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial, TC (35/35<sup>ème</sup>),
- Suppression de deux postes d'apprenti espace vert, TC (35/35<sup>ème</sup>),
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial, TC (35/35<sup>ème</sup>),
- Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation territorial, TNC (33/35<sup>ème</sup>),
- Diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation territorial, TNC (7.35/35<sup>ème</sup>).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



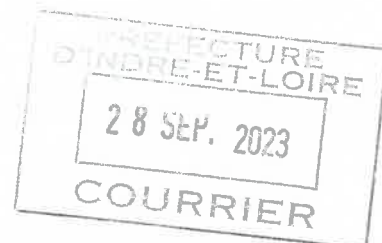
Le secrétaire de séance,

**Brigitte RICHARD**



Le Maire,

**Bruno FENET**





## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 septembre 2023

### Délibération n° 2023-53 - Annexe 1

#### Actualisation du tableau des effectifs des services municipaux

#### ANNEXE 1

### Tableau des effectifs de PARCAY-MESLAY

01/10/2023

Emplois	Permanent	Grade	Cat	Eff. Budg	Eff. pourvus	Temps de travail hebdo	Fondement (Titulaire / Stagiaire / contractuel)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Cadre d'emplois des attachés							
DGS	1	Attaché principal	A	1	1	TC	Titulaire
Cadre d'emplois des rédacteurs							
Responsable du pôle "Administration générale, communication, vie locale et associative"	1	Rédacteur principal 1ère cl	B	1	1	TC	Titulaire
Responsable du pôle "Service à la personne et urbanisme"	1	Rédacteur principal 2ème cl	B	1	1	TC	Titulaire
Ressources Humaines	1	Rédacteur	B	1	1	TC	Titulaire

Cadre d'emplois des adjoints administratifs							
Comptabilité	1	Adjoint administratif ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire
Accueil	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC	Titulaire
Urbanisme	<del>1</del>	<del>Adjoint administratif territorial</del>	<del>C</del>	<del>1</del>	<del>0</del>	<del>TC</del>	<del>Titulaire</del>
APC	1	Adjoint administratif territorial	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire

FILIERE TECHNIQUE							
Cadre d'emplois des adjoints techniques							
Ecole	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (31,5h)	Titulaire
Restauration	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
Entretien bâtiment	1	Adjoint technique ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint technique ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC (20h)	Titulaire
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
Espaces verts	0	Apprenti	C	1	1	TC	Contrat apprentissage
	0	Apprenti	C	1	1	TC	Contrat apprentissage

FILIERE CULTURELLE							
Sous-filière enseignement artistique							
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique							
Ecole	1	Assistant d'ens art ppl 1ère cl	B	1	1	TNC (6h)	Titulaire
Ecole de musique	1	Assistant d'ens art ppl 1ère cl	B	1	1	TNC (11,5h)	Titulaire

Sous-filière patrimoine et bibliothèque							
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine							
Communication	1	Adjoint du patrimoine ppl 2ème cl	C	1	1	TC	Titulaire

### FILIERE MEDICO-SOCIALE

Sous-filière sociale

Cadre d'emplois des Agents spécialisés des écoles maternelles

Ecole	1	ATSEM ppl 1ère cl	C	1	1	TC	Titulaire
-------	---	-------------------	---	---	---	----	-----------

### FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs

ALSH	1	Animateur ppl 1ère cl	B	1	1	TC	Titulaire
------	---	-----------------------	---	---	---	----	-----------

Cadre d'emplois des adjoints d'animations

ALSH	1	<del>Adjoint d'animation territorial</del>	<del>C</del>	<del>0</del>	<del>0</del>	<del>TC</del>	<del>Titulaire</del>
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Titulaire
	1	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TNC (17h)	Titulaire
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TC	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TNC (24h)	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TNC (33h)	Contractuel art 3-1°
	0	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	TNC (10h)	Contractuel art 3-1°

